



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

**MAIRIE DE CONTES**

**Décision n° 2023 04 17**

**Restauration scolaire : subvention aux familles**

L'an deux mille vingt trois, le mercredi douze avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingear, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mme Lykke Saviane, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, Kareen Woignier, M. Christophe Cérégioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Nicole Colombo, Malika Vannucci et Marie-Fleur Alquier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que le conseil vient de fixer à 7,27 euros le coût d'un repas pris au restaurant scolaire à compter du 1er mai 2023.

Il précise que la commune versera à la caisse des écoles pour l'année 2023, une subvention de 2.004.200,00 euros dont 436.800,00 euros pour le restaurant scolaire.

Afin d'atténuer la charge des parents, il propose également de fixer la subvention communale pour chaque repas sur la base de :

- 4,67 euros pour les enfants inscrits à plein temps
- 2,87 euros pour les enfants inscrits à la carte.

**Le conseil municipal,  
Où l'exposé du maire,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide** de subventionner, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, chaque repas pris au restaurant scolaire par les enfants des écoles maternelles et primaires de Contes ainsi que par les enfants de Contes scolarisés dans la commune de Nice sur la base de :

- 4,67 euros pour les enfants inscrits à plein temps.
- 2,87 euros pour les enfants inscrits à la carte.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Pour : 28

Nombre de présents : 26

Contre : 0

Nombre de votants : 29

Abstention : 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230412-20230417-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 25/04/2023

Le Maire Francis TUJAGUE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance  
Elodie LORETZ

Le Maire,  
Francis TUJAGUE